PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTÈHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

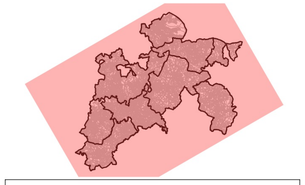

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Carte global
1:25 000

6.1.2

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

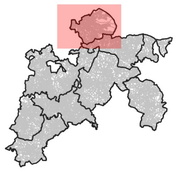

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024

Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Localisation communale
1:7 500

6.1.2.1

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

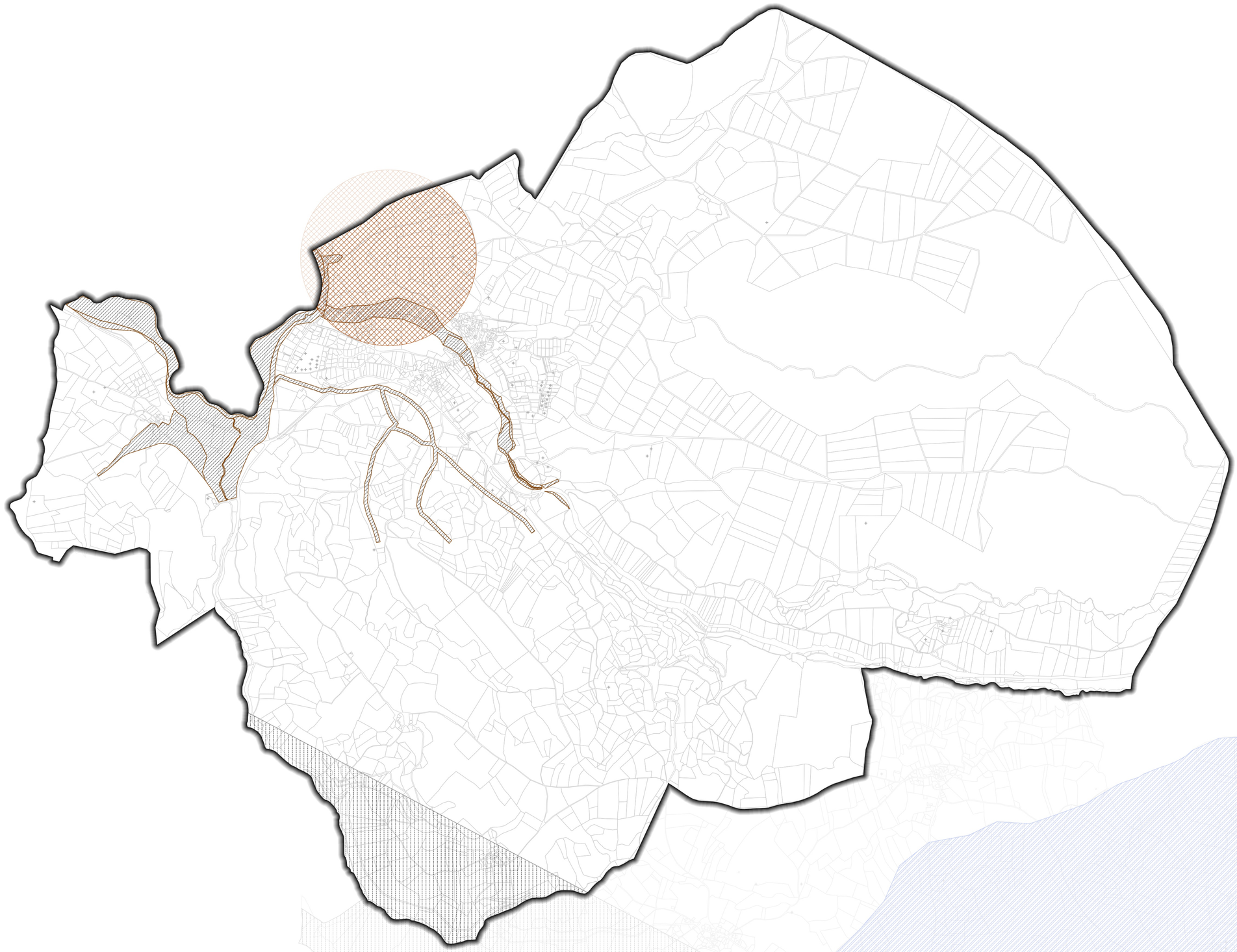

octeha
TERRITOIRES - IMMERSIF - AMÉNAGEMENT

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTÉHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

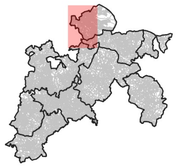

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves RÉGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Carte
1:5 000

6.
1.2.1.a

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél. 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

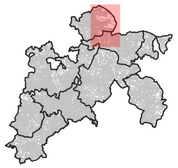

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves RÉGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.1.b

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

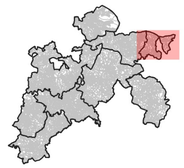

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.1.2.2

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

LIAISON 225kV N°1 ONET-LE-CHATEAU - ST-VICTOR - SALLES-CURAN

LIAISON 400kV N°1 LA GAUDIERE - RIEUTORT

N

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTÈHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

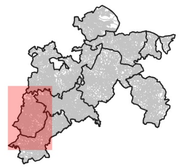

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves RÉGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Localisation communale
1:7 500

6.1.2.3

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

LIAISON 225kV N0 1 GIDDIN-ST-VICTOR

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

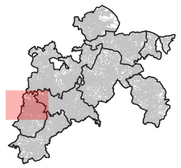

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.3.a

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTÈHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.3.b

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

I3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

I4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

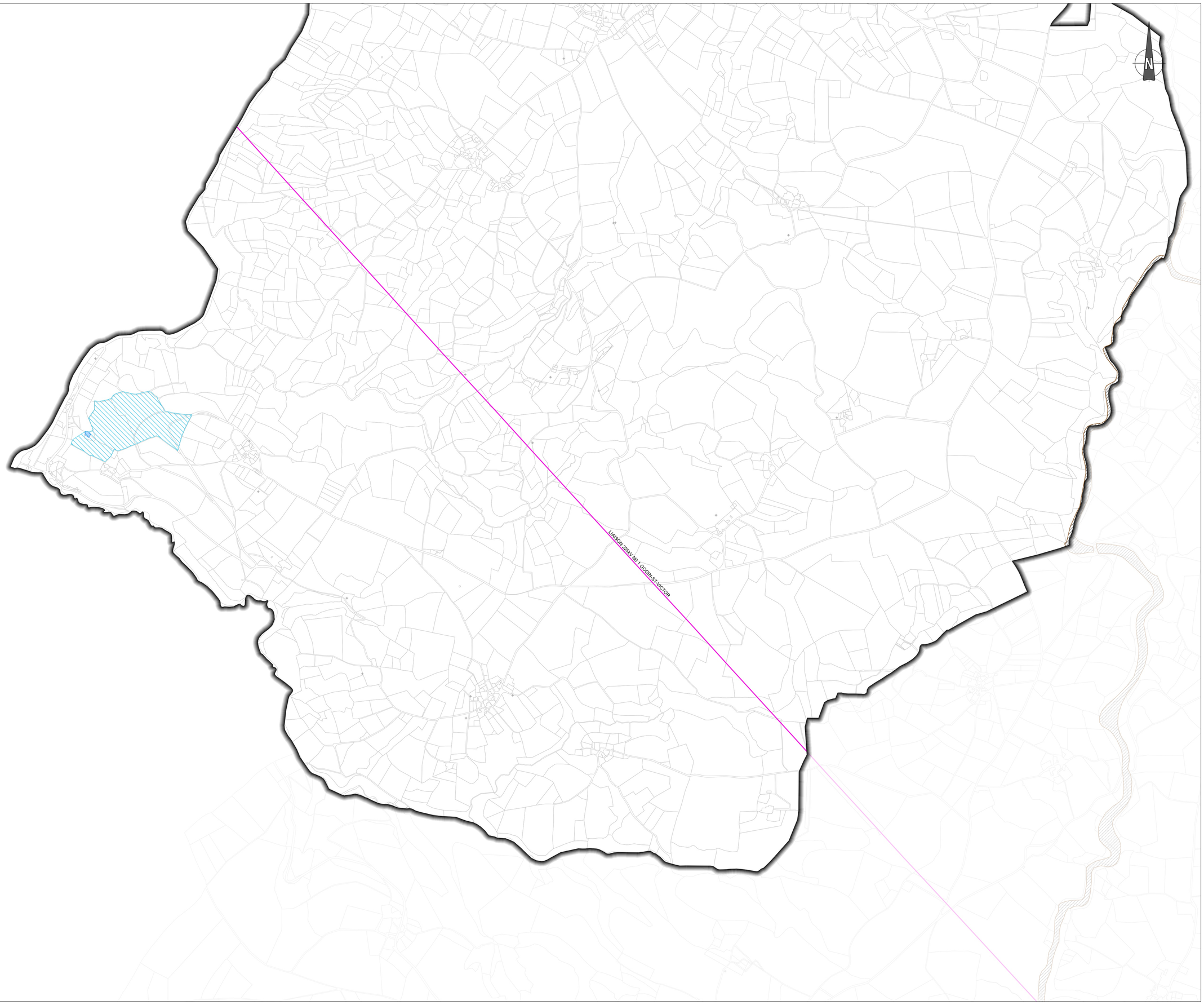

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTÈHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

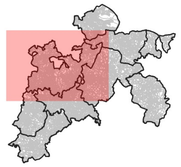

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Localisation communale
1:12 000

6.1.2.4

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

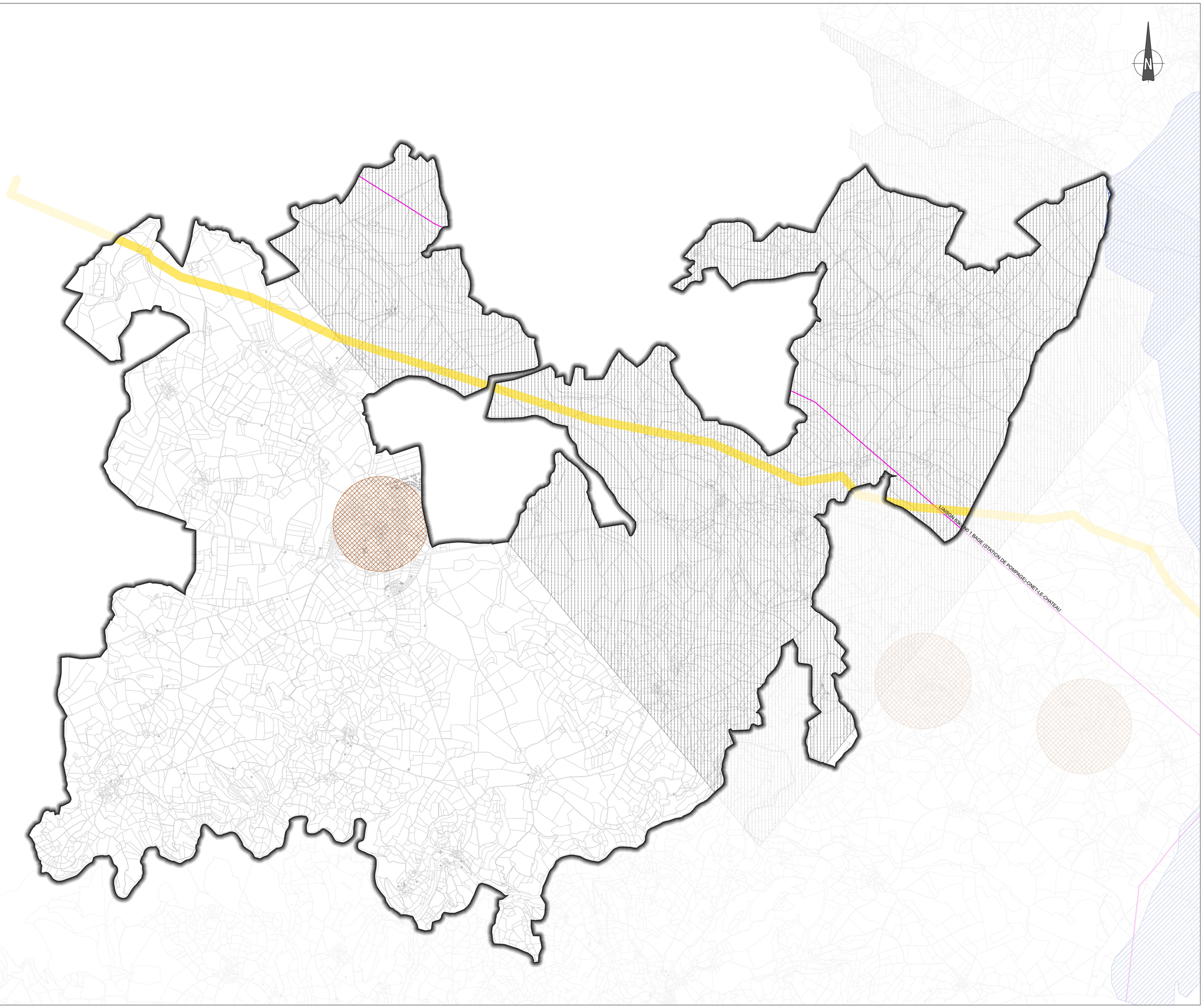

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTÈHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

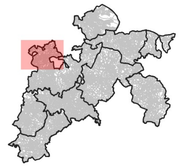

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Carte
1:5 000

6.
1.2.4.a

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez :
31 Avenue de la Ginestre
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.4.b

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

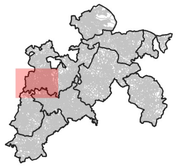

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.4.c

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

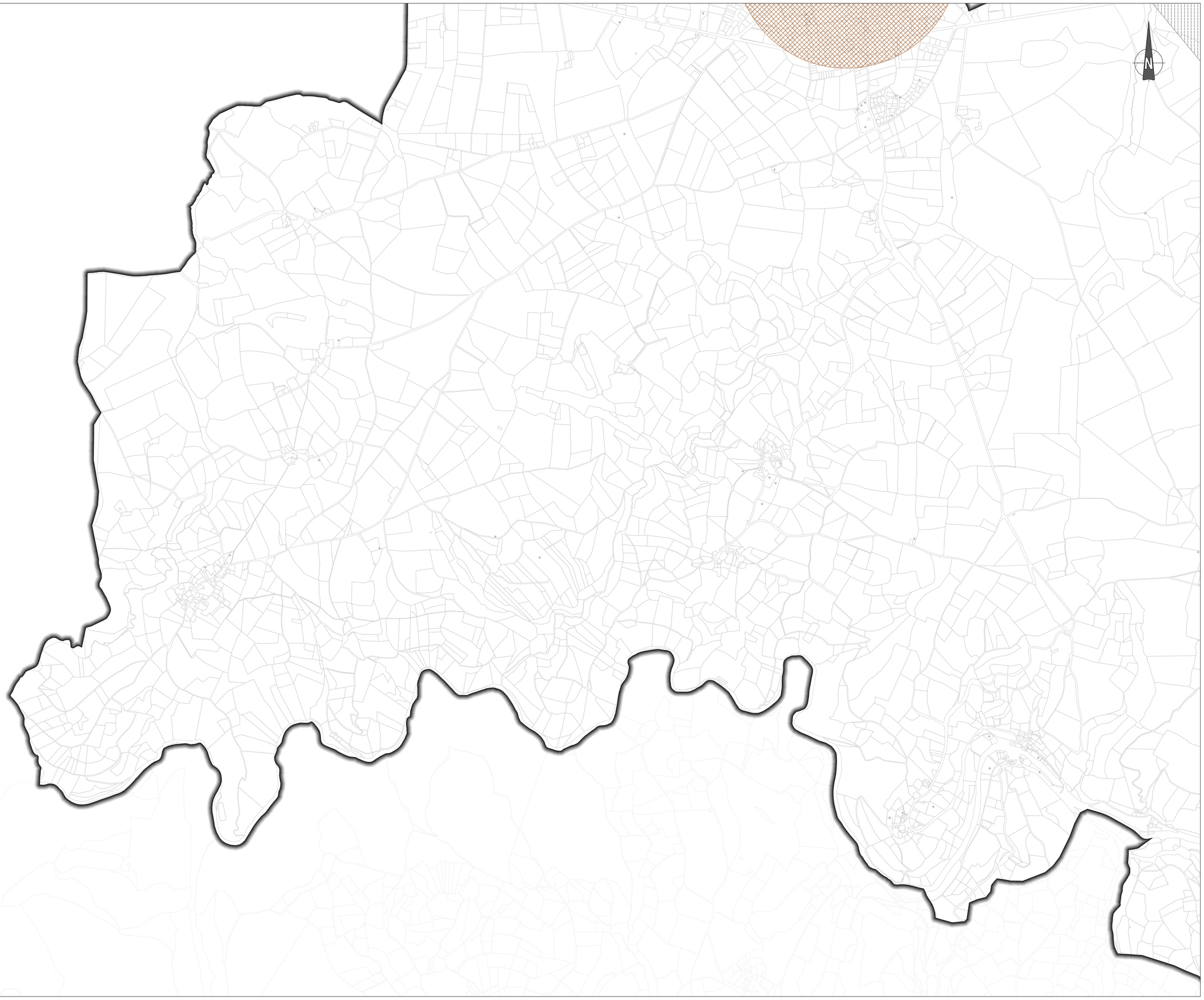

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTÈHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

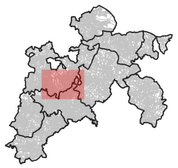

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.4.d

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

N

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél. 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

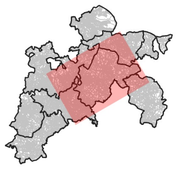

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Localisation communale
1:10 000

6.1.2.5

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

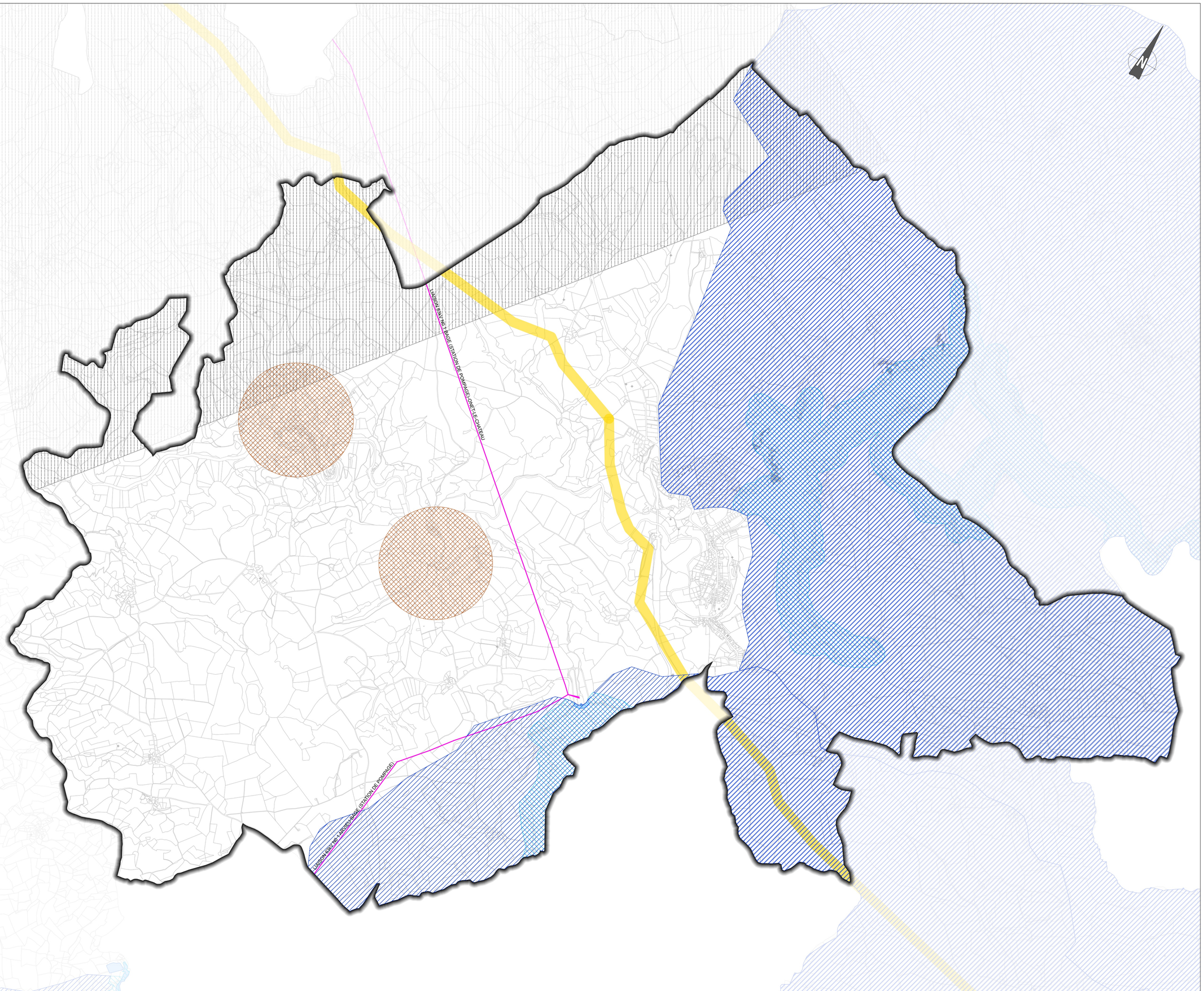

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

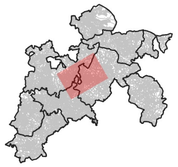

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.5.a

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

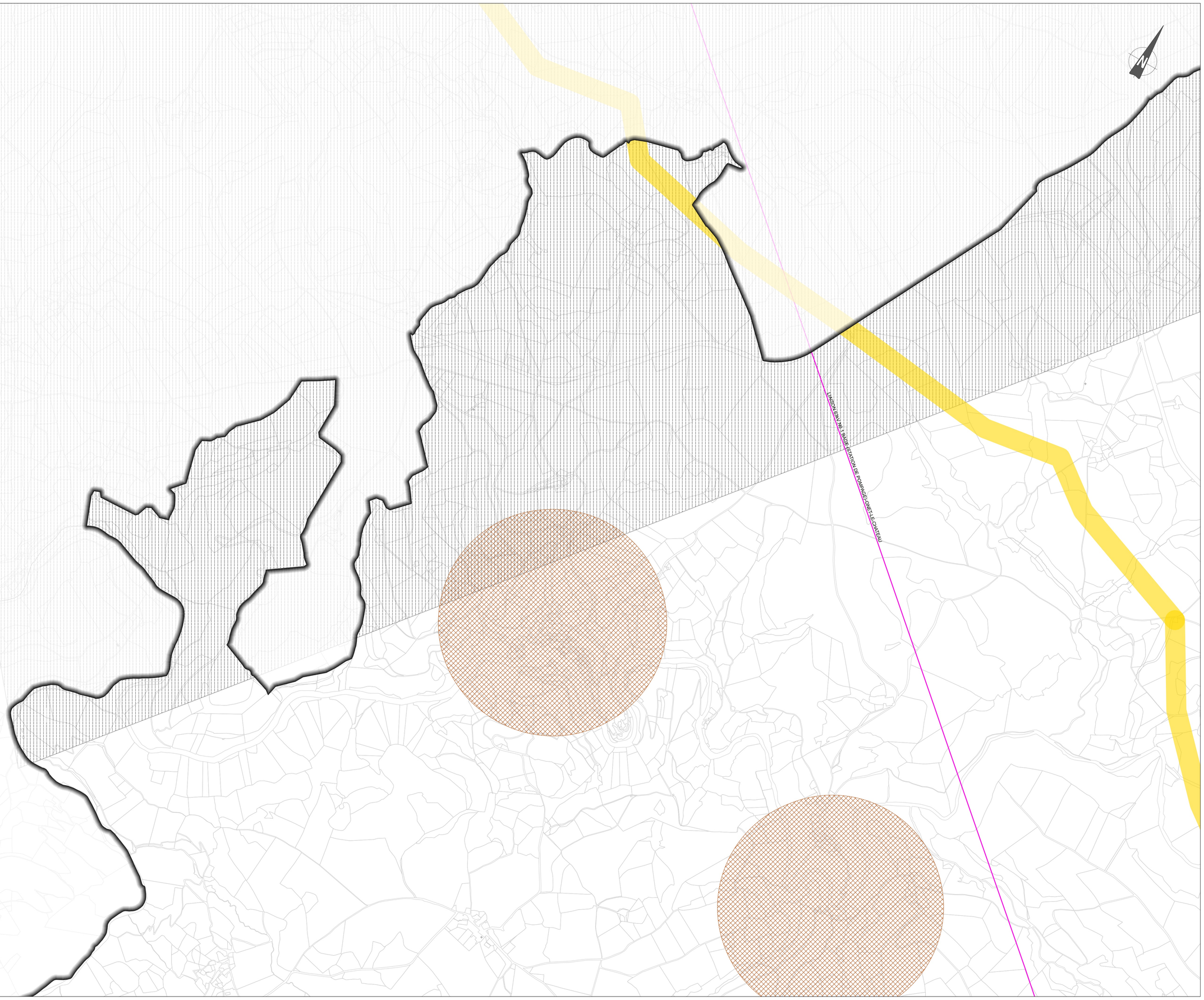

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél. 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

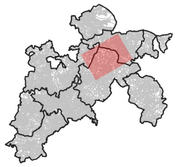

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.5.b

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

LIAISON 63KV N40 1 BAGE (STATION DE POMPAGE) ONET-LE-CHATEAU

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

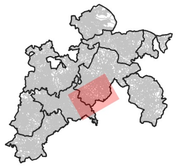

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024

Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Carte
1:5 000

6.
1.2.5.c

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

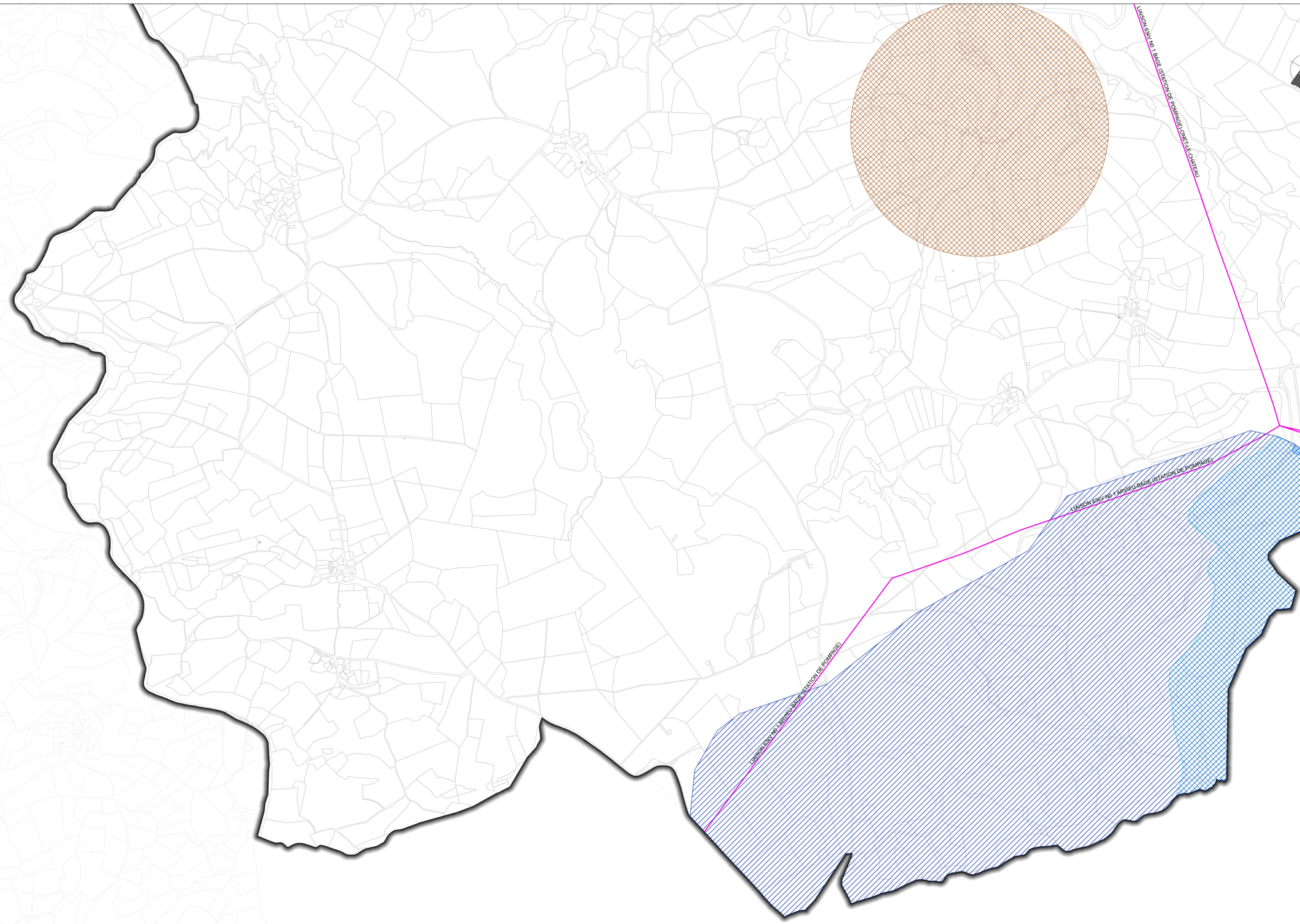

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

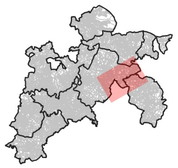

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.5.d

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Localisation communale
1:7 500

6.1.2.6

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

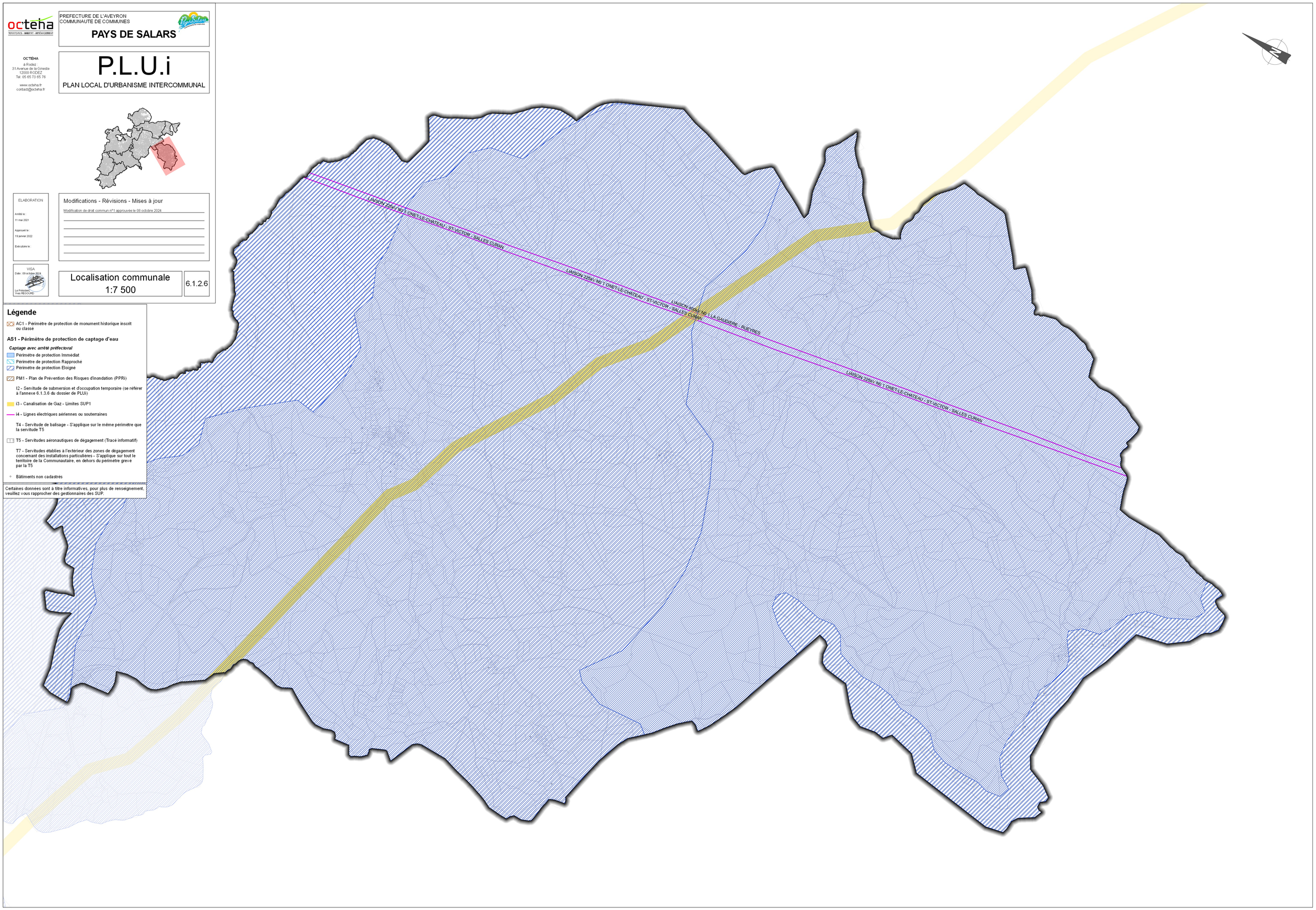

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél. 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

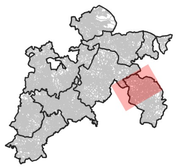

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Carte
1:5 000

6.
1.2.6.a

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

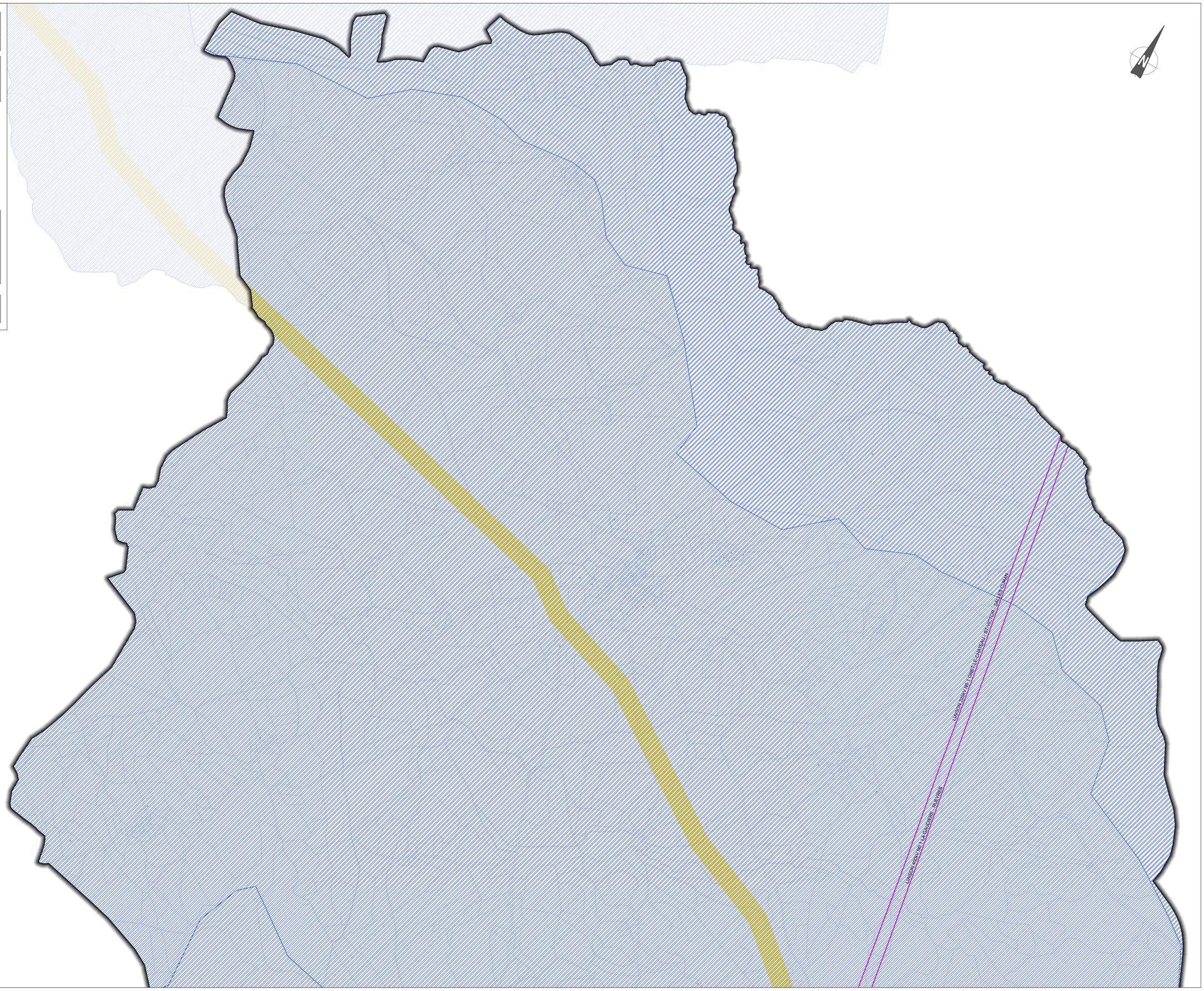

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

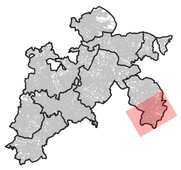

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024

Le Président,
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.6.b

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OCTÈHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

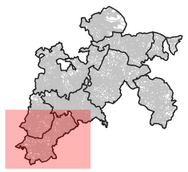

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves RÉGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Localisation communale
1:10 000

6.1.2.7

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

LIAISON 225kV N0 1 GODIN-ST-VICTOR

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

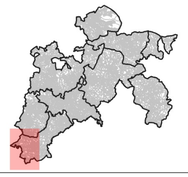

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Carte
1:5 000

6.
1.2.7.a

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

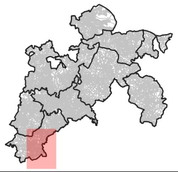

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves RECOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.7.b

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

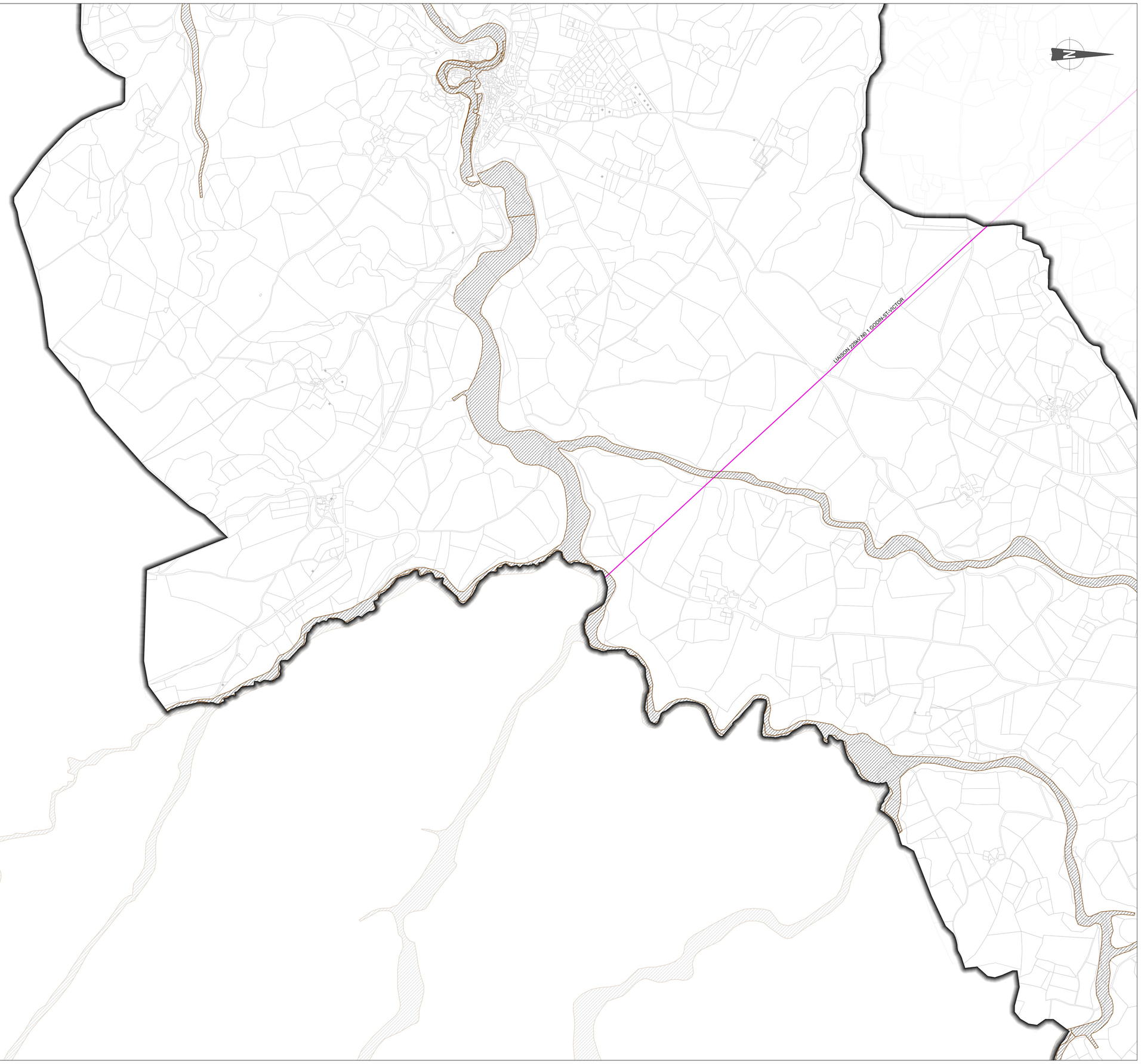

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.7.c

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

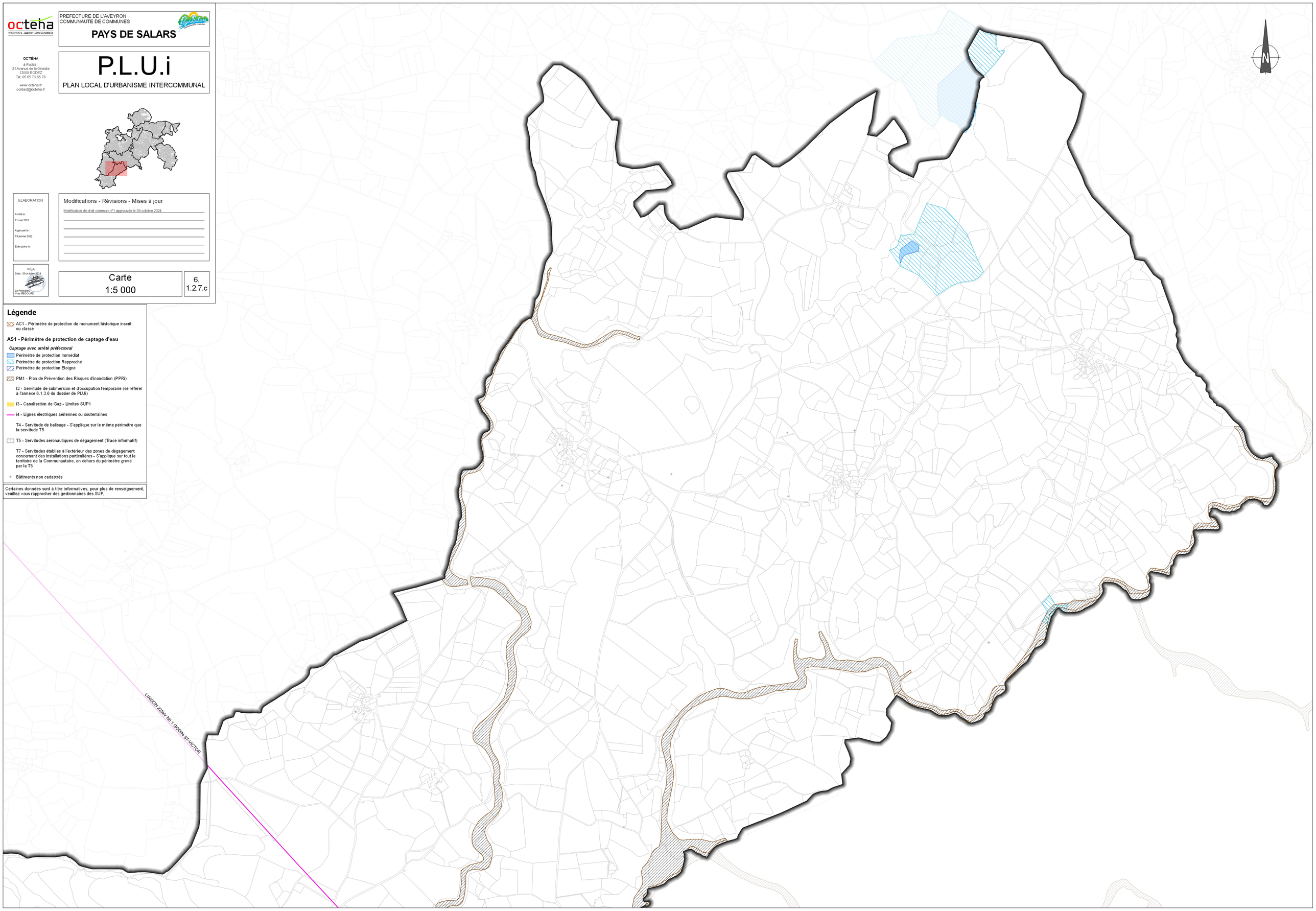

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

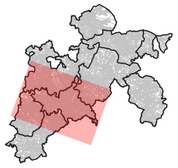

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Localisation communale
1:10 000

6.1.2.8

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

LIAISON 63kV N0 1 ARVIEU-BAIGE (STATION DE POMPAGE)

LIAISON 225kV N0 1 GODIN-ST-VICTOR

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.8.a

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.8.b

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél. 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

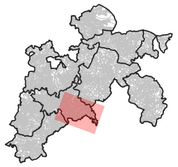

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Carte
1:5 000

6.
1.2.8.c

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Localisation communale
1:7 500

6.1.2.9

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

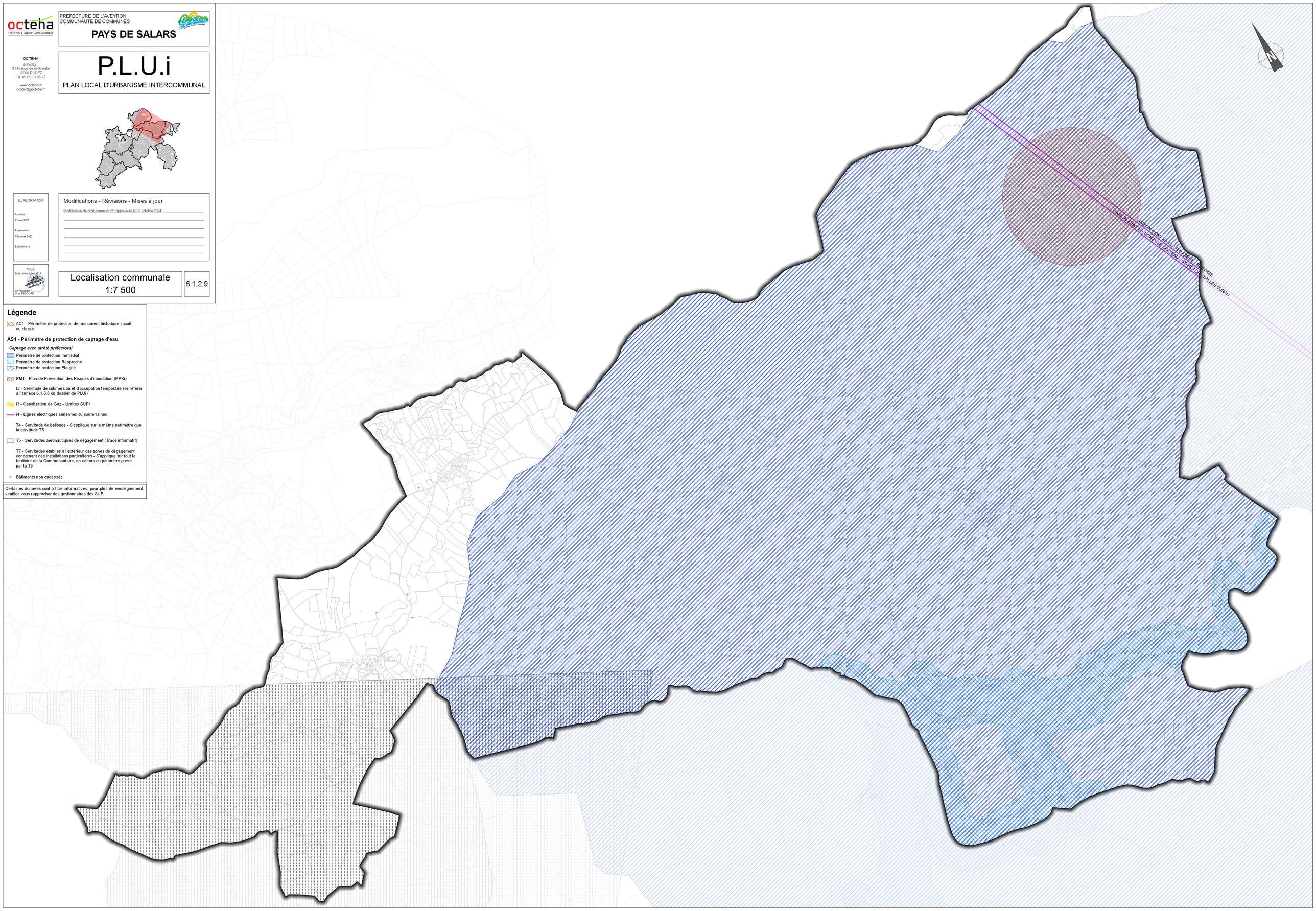

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

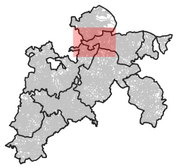

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Carte
1:5 000

6.
1.2.9.a

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

octeha
TERRITOIRES - IMMERSIF - AMÉNAGEMENT

OC'TÉHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Carte
1:5 000

6.
1.2.9.b

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

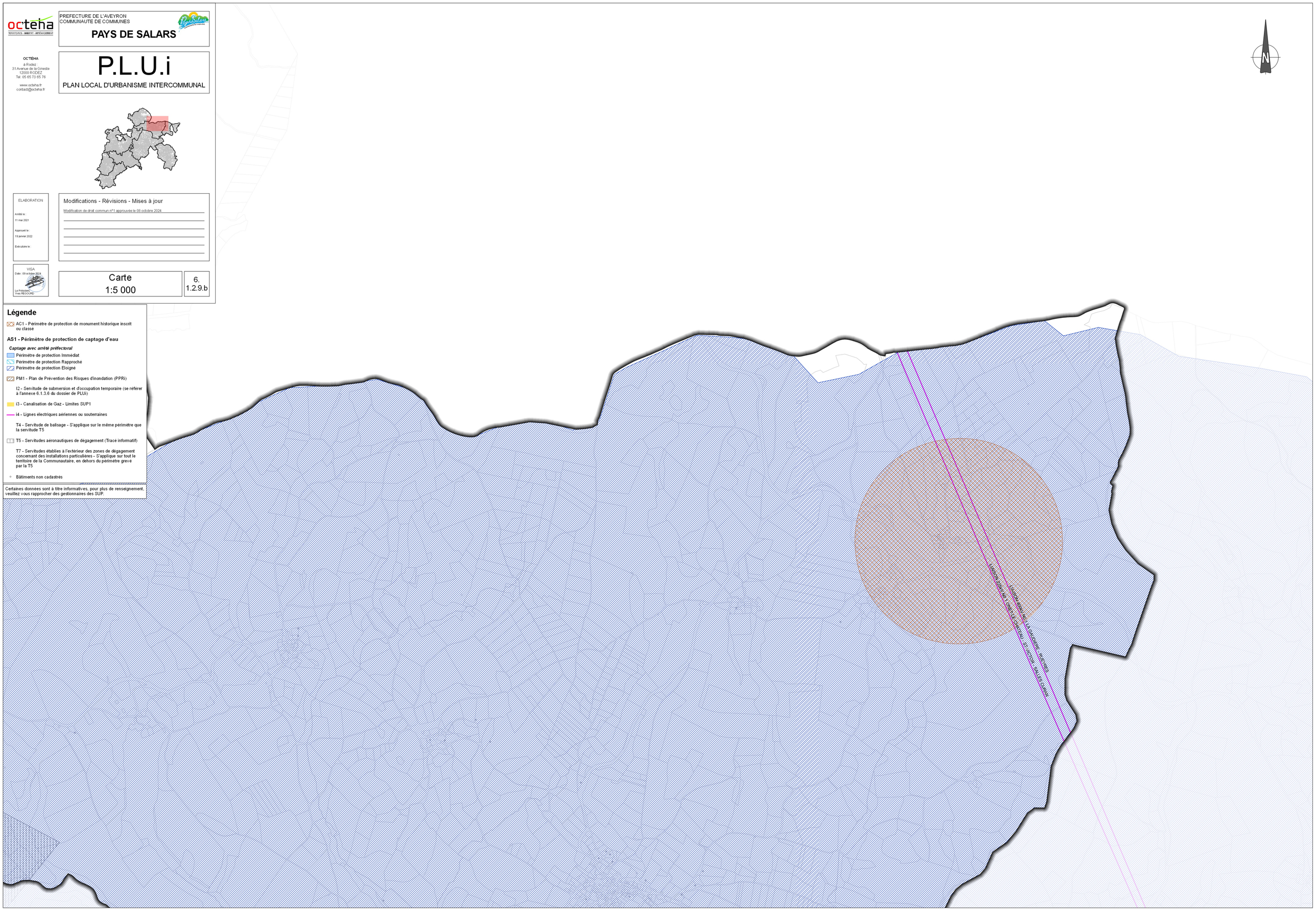

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

OC'TEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

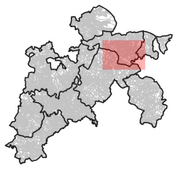

ELABORATION

Arrêté le :
11 mai 2021

Approuvé le :
19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 09 octobre 2024
Le Président,
Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Carte
1:5 000

6.
1.2.9.c

Légende

AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

AS1 - Périmètre de protection de captage d'eau

Captage avec arrêté préfectoral

Périmètre de protection Immédiat
Périmètre de protection Rapproché
Périmètre de protection Eloigné

PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

I2 - Servitude de submersion et d'occupation temporaire (se référer à l'annexe 6.1.3.6 du dossier de PLUi)

i3 - Canalisation de Gaz - Limites SUP1

i4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines

T4 - Servitude de balisage - S'applique sur le même périmètre que la servitude T5

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (Tracé informatif)

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communautaire, en dehors du périmètre grevé par la T5

Bâtiments non cadastrés

Certaines données sont à titre informatives, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

LIAISON 225kV N0 1 ONET-LE-CHATEAU - ST-VICTOR - SALLES CIRAN

LIAISON 400kV N01 1 LA GAUDIERE - RIEVRES

N